

JUVIGNÉ

REQUALIFICATION ET SÉCURISATION DE LA TRAVERSÉE DE L'AGGLOMÉRATION

2016-2017

LES PROBLÉMATIQUES

- 1- Des espaces peu ou pas accessibles aux personnes à mobilité réduite
- 2 - Une vitesse excessive sur certaines zones de la traversée du bourg
- 3 – Un aménagement paysager réfléchi
- 4 – La gestion des flux pendant les travaux
- 5 – Un budget relativement important

1- DES ESPACES PEU OU PAS ACCESSIBLES AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

- Des trottoirs inaccessibles en fauteuil
- Des cheminements qui ne prenaient pas en compte des problématiques de déplacement des personnes mal ou non-voyantes





Photo n°1



Photo n°2



Photo n°3



Photo n°4



Panorama n°5



Photo n°6



Photo n°7



Photo n°8



Photo n°9

2 - UNE VITESSE EXCESSIVE SUR CERTAINES ZONES DE LA TRAVERSÉE DU BOURG

- La mise en œuvre partielle du plan de circulation apaisée élaboré en amont par la municipalité

- Voie départementale vers La Croixille

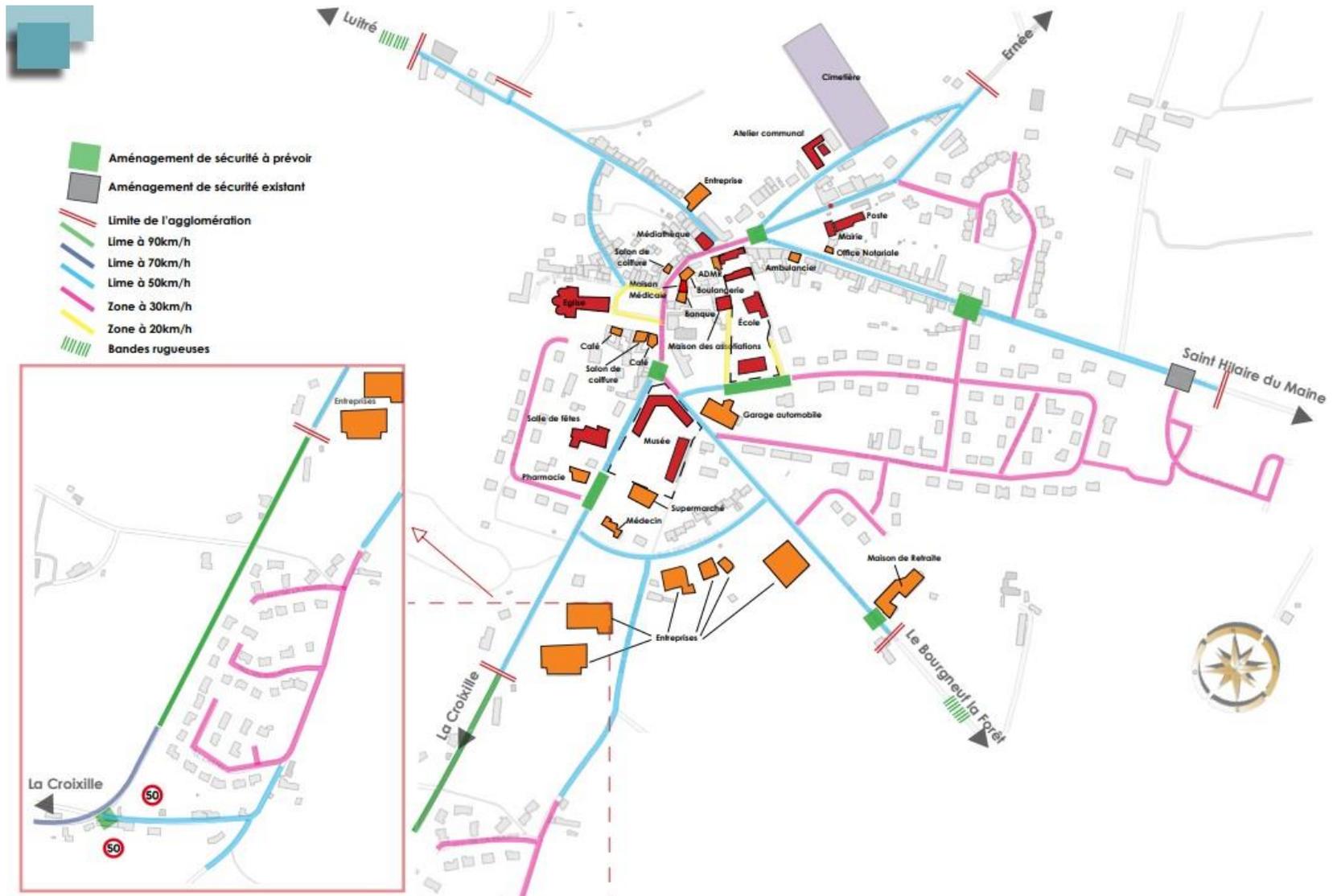
Texte

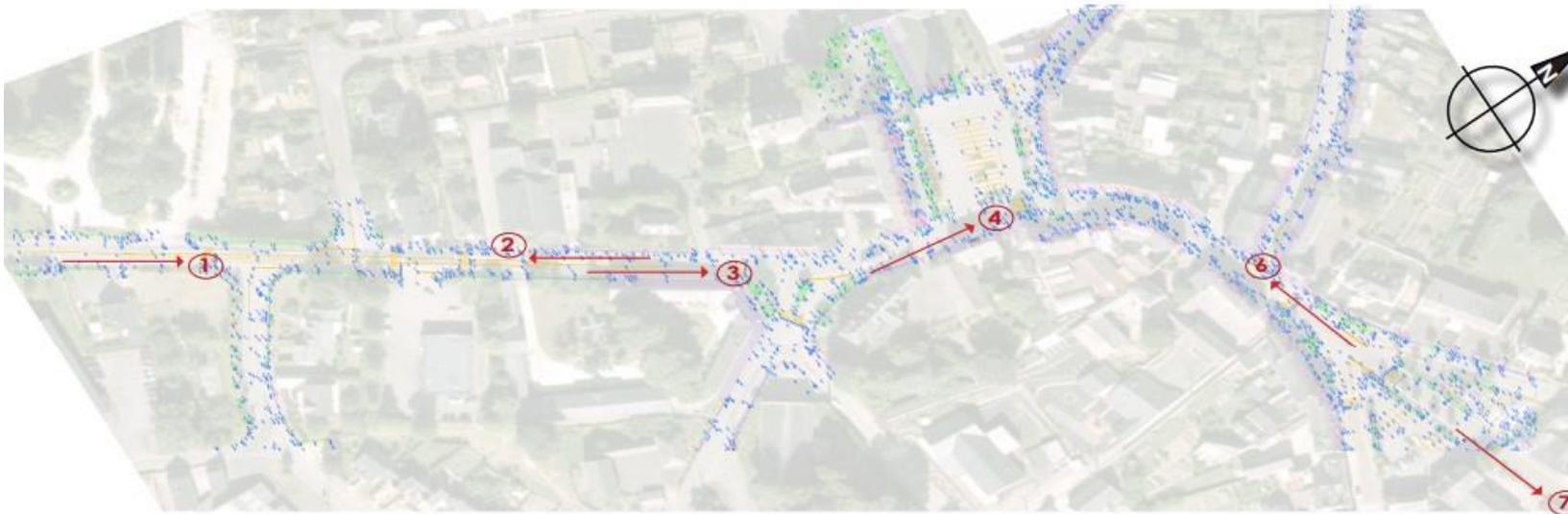
- Des dénivelés importants en entrant mais aussi en sortant du bourg
- De nombreux véhicules traversant le bourg, notamment camions et engins agricoles
- Une traversée piétonne entre des commerces (Coccimarket, pharmacie) et des sorties de lotissement
- Création d'un long plateau mais pas d'écluses jugées trop incompatibles avec la largeur de certains engins agricoles
- Création d'une zone 30 km/h

- Place de l'église

Texte

- Une traversée piétonne entre la place de l'église d'une part et la boulangerie, la Maison de Santé d'autre part
- Création d'une zone 30 km/h





3. État des lieux

En 2012, le Conseil Départemental avait réalisé un comptage routier sur la RD n°29 hors agglomération. Il faisait état du comptage suivant : 1482 Véhicules dont 15,5% de poids lourds soit environ 9 à 10 PL/Heure dans les deux sens.

En Octobre 2015, la commune a fait réaliser des comptages routiers à des endroits précis de la RD n°29 à l'intérieur de l'agglomération. Ces nouvelles données (V85) nous permettent de confirmer «ou pas» la nécessité, la nature et la position des aménagements de sécurité qui ont été proposés lors des études préalables.

Synthèse des comptages routiers :

Au repère 1, dans le sens montant La Croixille - centre bourg (à hauteur du parking de l'Etang) : V85 à 64km/h (54% des usagers sont au-dessus de la limitation de la vitesse autorisée).

Au repère 2, dans le sens descendant centre bourg - La Croixille (à hauteur de la pharmacie) : V85 à 50km/h (14% des usagers sont au-dessus de la limitation de la vitesse autorisée).

Au repère 3, dans le sens montant La Croixille - centre bourg (à hauteur du musée) : V85 à 48km/h (8% des usagers sont au-dessus de la limitation de la vitesse autorisée).

Au repère 4, dans le sens montant La Croixille - centre bourg (à hauteur de la place de l'Eglise) : V85 à 33km/h (1% des usagers sont au-dessus de la limitation de la vitesse autorisée).

Au repère 6, dans le sens montant Ernée - centre bourg (à hauteur du carrefour avec la route de Luitré) : V85 à 37km/h (0% des usagers sont au-dessus de la limitation de la vitesse autorisée).

Au repère 7, dans le sens descendant centre bourg - Ernée (à hauteur du carrefour avec le lotissement) : V85 à 46km/h (3% des usagers sont au-dessus de la limitation de la vitesse autorisée).

3 – UN AMÉNAGEMENT PAYSAGER RÉFLÉCHI

- Juvigné, village fleuri et touristique

Texte

- Visite organisée de cars par la mairie sur le thème du fleurissement (village 4 fleurs) et du Musée de l'évolution agricole
- Aménagement de parterres de fleurs en pierre avec arrosage automatique au goutte à goutte. Des gaines pour les tuyaux d'eau ont été installées en souterrain pendant les travaux.







4 – LA GESTION DES FLUX PENDANT LES TRAVAUX

- Les commerces et la sécurité

Texte

- Une difficulté d'accès aux commerces pour les livraisons et les clients. Difficultés pour assumer les baisses de chiffres d'affaire à court termes.
- Un chantier difficile à sécuriser car sur un vaste espace.
- Un chantier d'une année qui met à l'épreuve la patience des habitants.

5 – UN BUDGET RELATIVEMENT IMPORTANT

- Une dépense de plus de 550 000 €

DEPENSES TTC TOUT COMPRIS	TTC
MO, amiante, bureau d'étude, publications, travaux, part départementale	558.490 €

- Un plan de financement qui nécessite des subventions

RECETTES	
Département sur amende de police	3.535 €
Département contrat de territoire	40.186 €
Fonds de concours départemental	110.233 €
Sous total département	153.954 €
DETR	40.000 €
Emprunt	364.536 €
TOTAL GENERAL	558.490 €